

PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil de Fondation du Sanatorium Universitaire Suisse,
tenue à Neuchâtel, Hôtel Du Peyrou, le vendredi 23 novembre 2012 à 11h00.

Présidence : M. le Professeur Max-Albert Knus (ETHZ, Zurich)

Assistent à la séance :

Monsieur Gaudenz Henzi (Bâle), Madame Friederike Kuchlin (Berne), Prof. Robert Kretz (Fribourg), Prof. Jean-William Fitting (UNI, Lausanne), Madame Catherine Vinckenbosch (EPFL, Lausanne), Prof. Roland Ruedin (Neuchâtel), Prof. Konrad Bloch (UNI, Zurich),

Excusés :

Monsieur Werner Wobmann (Lucerne), Madame Eva Koller (St-Gall), Monsieur Albino Zraggen (Suisse italienne), Madame Virginie Lapaire (UNES)

Absents :

Monsieur Nicolas Diener (UNES), Représentant de Genève (vacant)

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 25 novembre 2011
2. Communications diverses
3. Comptes de l'exercice 2011
4. Adaptation des buts de la Fondation
5. Modification éventuelle des statuts
6. Répartition des revenus
7. Divers et propositions individuelles
8. Election du Vice-Président

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 25 novembre 2011

Le procès-verbal de cette séance est adopté sans remarque.

2. Communications diverses

- Les membres du Conseil sont désignés par les universités ou les organisations qui les délèguent. Les changements suivants ont eu lieu:

Monsieur Frédéric Noth a quitté l'Université de Genève, son remplaçant n'est pas encore nommé. Le Professeur Thierry Volery est remplacé par Madame Eva Koller pour représenter l'Université de St-Gall.

- Le Président a pris contact avec Madame Eve Knecht, qui a repris l'utilisation et l'entretien du terrain de Leysin. Madame Knecht est d'accord de fonctionner comme adresse postale de la Fondation, conformément aux nouvelles exigences fédérales.

3. Comptes de l'exercice 2011

Les comptes de l'année 2011, présentés de la façon habituelle dans le rapport de CRF Conseil, Révision et Fiscalité SA, ont été envoyés à chaque membre du Conseil avec la convocation de la séance. Monsieur Ruedin présente et commente ce rapport.

Le total du bilan passe de 2'580'299.54 CHF à 2'630'026.24 au 31 décembre 2011. Le compte en banque a fortement augmenté en raison d'obligations rendues à échéance et de la vente de fonds immobiliers. En l'absence de placements intéressants, ces sommes sont actuellement sur le compte en banque. Les frais de gestion sont stables. Compte tenu des charges, le bénéfice net est de 139'726.70 CHF.

Concernant la situation de 2012, un changement de banque au profit de l'UBS devrait entraîner une diminution des frais généraux grâce aux conditions favorables obtenues pour les frais de garde et d'opérations. Les obligations et actions représentent environ 50% de la fortune, les fonds immobiliers environ 24%, le compte en CHF environ 20%.

Concernant les prévisions pour 2013, l'objectif est de garder un équilibre entre obligations, actions et fonds immobiliers.

Finalement, les comptes 2011 sont approuvés à l'unanimité, avec les remerciements du Conseil à M. Ruedin pour le temps et les compétences qu'il met au service de la Fondation.

4. Adaptation des buts de la Fondation

Le Président rappelle que ce sujet a été discuté à plusieurs reprises dans l'histoire de la Fondation. Il cite et distribue notamment un avis de droit du Professeur Grossen de 1965 ouvrant le champ de la Fondation à d'autres maladies que la tuberculose. Cela a été confirmé par un avis de l'autorité de surveillance de 1975.

Lors de sa séance de 2011, le Conseil a exprimé la perception que les buts de la Fondation ne peuvent plus être remplis de manière satisfaisante : la tuberculose n'induisant plus un problème social chez les étudiants, les revenus limités sont distribués sans but précis à l'ensemble des Universités. Face à ce dilemme, Madame Küchlin avance au nom de l'Université de Berne une proposition consistant en une alternative :

- (1) La Fondation soutient un ou des étudiants paraplégiques ou tétraplégiques hospitalisés au Centre suisse de paraplégiques de Nottwil, comme proposé lors de la séance du Conseil de 2011,
- (2) La Fondation verse chaque année une somme plus importante aux services sociaux des Universités de manière à épuiser le capital et liquider la Fondation dans un délai de 10 à 20 ans. Selon Madame Küchlin, une dissolution immédiate est impossible car la tuberculose existe toujours. Il est possible d'arguer que le but général existe toujours, mais que les sommes à distribuer sont insuffisantes pour vraiment atteindre le but escompté.

Monsieur Ruedin pense qu'une diminution volontaire du capital ne serait pas acceptée par l'autorité de surveillance.

Madame Vinckenbosch considère qu'il serait dommage de liquider la Fondation et que l'on peut envisager d'allouer une aide plus importante ciblée sur un ou quelques étudiants.

Monsieur Henzi favorise la variante (2) pour deux raisons. D'abord, environ 10% des étudiants présentent une maladie ou un handicap chronique qui doivent être compensés pour leur permettre de poursuivre leurs études. Ensuite se pose la question de la pérennité de la Fondation, en particulier de la disponibilité et des compétences du Président et du Trésorier.

Madame Küchlin favorise également la variante (2).

Monsieur Krebs favorise la variante (2) avec objectif de dissolution de la Fondation après 10 ans.

Monsieur Bloch estime qu'il n'est pas justifié de se concentrer seulement sur la paraplégie et suggère de varier la clé de répartition selon les besoins.

Monsieur Knus fait rapport de sa rencontre avec le Dr Franz Michel du Centre de Nottwil. Celui-ci n'a pas mentionné un besoin criant de soutien et ne voyait pas à première vue comment intégrer l'apport éventuel de la Fondation.

Monsieur Ruedin propose de sonder l'autorité de surveillance sur la possibilité de dissolution de la Fondation, avec un mandat exprimé par le Conseil.

Monsieur Knus se propose d'envoyer aux membres du Conseil une liste de questions sur les objectifs des changements envisagés, de manière à élaborer un projet à présenter à l'autorité de surveillance.

5. Modification éventuelle des statuts

Ce point sera à discuter après réception de l'avis de l'autorité de surveillance.

6. Répartition des revenus aux différentes universités

Dans cette phase intermédiaire, Monsieur Fitting estime inutile d'aborder une modification éventuelle de la répartition des revenus. Le Conseil décide unanimement de ne pas modifier la clé de répartition aux différentes universités.

7. Divers et propositions individuelles

Aucun.

8. Election du Vice-Président

Le Conseil élit à l'unanimité le Professeur Konrad Bloch comme Vice-Président.

*La prochaine séance du Conseil est fixée au vendredi 22 novembre 2013 à 11h00
à l'Hôtel Du Peyrou, Neuchâtel*

La séance est levée à 12h55.

Lausanne, le 30 novembre 2012



Jean-William Fitting